



► Note d'information

Préparée pour le Deuxième Sommet mondial pour le développement social

Février 2025

Protection sociale universelle

Un préalable à l'accélération du développement social

Principaux éléments de réflexion pour le Deuxième Sommet mondial pour le développement social

- **La protection sociale universelle est indispensable pour le développement social.** Elle agit comme catalyseur pour accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable (ODD). Elle joue un rôle crucial pour éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que pour favoriser l'inclusion sociale, qui sont des éléments essentiels pour des sociétés stables et justes.
- **Près de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à la protection sociale.** Malgré de louables progrès, seulement 52,4 pour cent de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation en espèces de protection sociale, ce qui laisse 3,8 milliards de personnes sans aucune protection. Si la couverture continue d'augmenter au même rythme qu'entre 2015 et 2023, seulement 59,8 pour cent de la population mondiale sera couverte par au moins une prestation sociale en 2030. Plus de 3 milliards d'individus resteront donc sans aucune protection, ce qui ne répond pas à la promesse des ODD (cible 1.3). Les forts déficits de protection dans les pays vulnérables à la crise climatique et dans ceux dont les capacités économiques et budgétaires sont insuffisantes sont particulièrement préoccupants.
- **Il est urgent d'accélérer les progrès vers une protection sociale universelle.** L'accès à une protection sociale adéquate tout au long de la vie est un droit humain. En renforçant leurs systèmes de protection sociale, avec un socle solide, les pays peuvent faire progresser le développement social et la justice sociale, et renouveler leurs contrats sociaux. Pour la cohésion et le développement social, il est essentiel d'évoluer de la simple atténuation de la pauvreté à sa prévention. Il est également indispensable de veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient robustes et adaptables afin de faciliter des transitions justes vers une économie verte et d'accroître la résilience face à de multiples crises.
- **La réalisation de l'objectif de protection sociale universelle énoncé dans la cible 1.3 des ODD nécessite d'investir durablement dans des systèmes de protection sociale bien conçus, avec l'appui de la coopération internationale.** Il s'agit notamment de créer une marge de manœuvre budgétaire et une assiette fiscale large, assortie d'une imposition progressive et de cotisations de sécurité sociale. Il faut viser à augmenter la couverture sociale d'au moins 2 points de pourcentage par an pour qu'un plus grand nombre de pays atteignent la cible 1.3 d'ici à 2030, et pour tirer parti des avantages de la protection sociale universelle. La coopération internationale est essentielle pour aider les pays les plus vulnérables à mettre en place leurs systèmes de protection sociale, notamment les socles. Cela est d'autant plus urgent que le fardeau de la dette s'alourdit, ce qui réduit la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements sociaux.

► Pourquoi la protection sociale est-elle si importante pour le développement social?

Le Deuxième Sommet mondial pour le développement social de 2025 offre une occasion unique de faire progresser la justice sociale et de renouveler l'engagement de la communauté internationale en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social de 1995 et de son Programme d'action. La présente note s'intéresse au rôle indispensable de la protection sociale universelle¹ pour rehausser la dimension sociale du développement durable et accélérer les progrès mondiaux dans la réalisation des ODD.

La protection sociale universelle est essentielle pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, soutenir le plein emploi productif et le travail décent, et promouvoir l'inclusion sociale en aidant les personnes à gérer les risques propres à chaque âge de la vie. Elle joue également un rôle clé dans les solutions stratégiques visant à relever les défis systémiques: s'adapter à la crise climatique, l'atténuer et réaliser une transition juste; gérer les transformations associées aux changements démographiques, économiques et technologiques; et répondre aux crises multiples. Faute de systèmes de protection sociale solides, ces transformations risquent d'aggraver les vulnérabilités existantes, les inégalités, la pauvreté et les niveaux de vie, et de devenir ainsi conflictuelles et insoutenables sur le plan social et politique.

Il reste moins de six ans pour réaliser le Programme 2030. Sans un changement radical en matière d'orientations et d'investissements, la plupart des ODD ont peu de chances d'être atteints (Nations Unies, 2024). Il est donc encore plus impérieux d'assurer l'exercice du droit humain à la sécurité sociale pour tous (Nations Unies et OIT, 2025). La protection sociale est l'un des moyens d'action les plus puissants auquel les gouvernements peuvent recourir pour gérer ces défis de manière équitable en veillant à ce que chaque individu soit protégé, donnant ainsi un nouveau souffle aux contrats sociaux. Après l'adoption récente du Pacte pour l'avenir et compte tenu des engagements de la communauté internationale en faveur d'une action climatique renforcée et d'un financement adéquat du développement, la préparation du Deuxième Sommet mondial pour le développement social demande de faire preuve d'ambition.

Il y a d'énormes progrès à faire si l'on accorde à la protection sociale universelle l'importance stratégique qu'elle mérite dans les trois priorités thématiques du Deuxième Sommet mondial pour le développement social.

- **Élimination de la pauvreté:** parvenir à une protection sociale universelle, comprenant des socles, est essentiel pour prévenir et réduire la pauvreté (OIT, 2024a, paragr. 8 b)). Les systèmes de protection sociale universelle, qui fournissent des prestations complètes et adéquates et qui sont financés de manière durable et équitable, permettent aux personnes de réussir à traverser les périodes de transition professionnelle et personnelle, ainsi que les transformations multiples, en garantissant l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu. Ils protègent ainsi les droits et la dignité des individus, réduisent leur vulnérabilité et favorisent une plus grande résilience.
- **Plein emploi productif et travail décent pour tous:** les systèmes de protection sociale sont essentiels pour garantir la sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé, protégeant et promouvant ainsi les capacités humaines, facilitant la transformation structurelle et stabilisant les économies et les sociétés. Cela vaut en particulier dans le cas d'une **transition juste vers une économie verte**, où la protection sociale soutient le processus d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique qui peut permettre de rendre les écosystèmes plus robustes, de créer de nouveaux emplois décents et des entreprises durables, et de bâtir des sociétés plus inclusives, sans laisser personne de côté (*ibid.*, paragr. 9 d)). La protection sociale est également indispensable pour soutenir les **transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle** (*ibid.*, paragr. 9 b)).
- **Intégration sociale pour parvenir à des sociétés stables, sûres et justes pour tous:** les politiques de protection sociale sont des leviers essentiels pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, réduire les vulnérabilités et promouvoir la cohésion sociale, en veillant à ce que tous les membres de la société soient bien protégés et que personne ne soit laissé de côté. Ce faisant, elles sont indispensables pour **combattre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre** (*ibid.*, paragr. 10 b)).

¹ «La protection sociale universelle suppose d'engager des actions et d'adopter des mesures visant à réaliser le droit humain à la sécurité sociale en mettant progressivement en place et en maintenant des systèmes de protection sociale adaptés au contexte national, afin que toute personne ait accès à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie, conformément aux normes de l'OIT» (OIT, 2021c, paragr. 3, conclusions).

► Où en sommes-nous?

L'**extension de la couverture de la protection sociale** a beaucoup progressé ces dernières années. Le *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026* (OIT, 2024b) montre que, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 pour cent) est couverte par au moins une prestation sociale (indicateur 1.3.1 des ODD), contre 42,8 pour cent en 2015 (figure 1). Cependant, 3,8 milliards de personnes sont encore totalement dépourvues de protection. Si les progrès à l'échelle mondiale continuent à ce rythme, il faudra encore quarante-neuf ans – jusqu'en 2073 – pour que chacun soit couvert par au moins une prestation de protection sociale. Ce rythme de réduction des déficits de protection est trop lent.

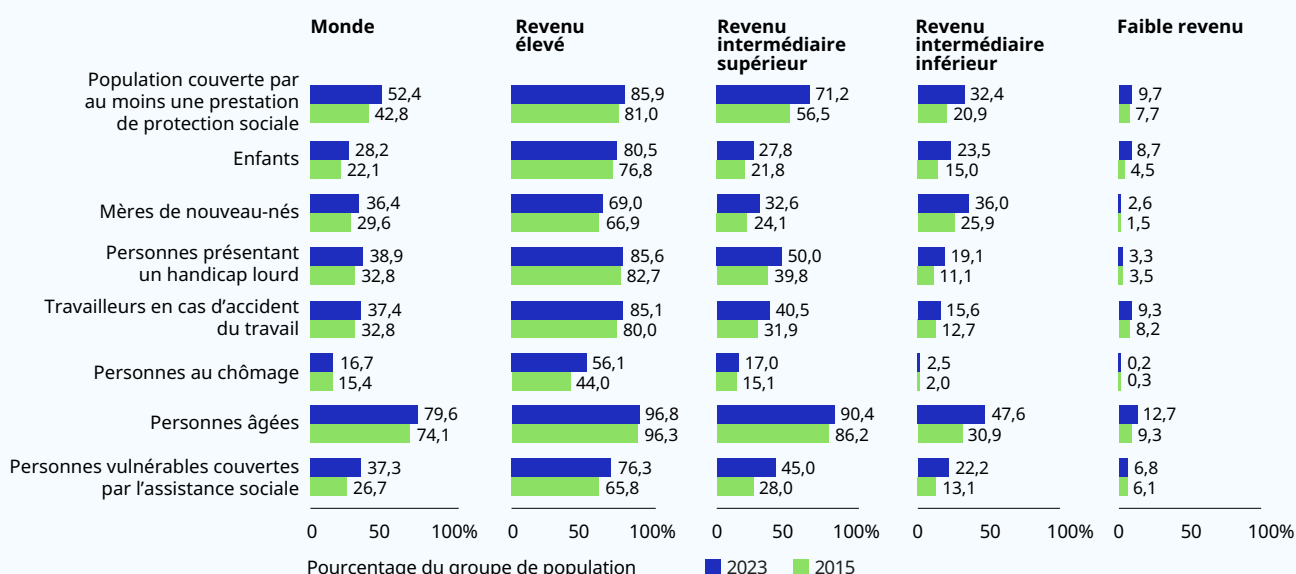
En outre, le monde suit deux trajectoires très différentes et divergentes en matière de protection sociale. D'un côté, les pays à revenu élevé se rapprochent, avec un taux de couverture de 85,9 pour cent, de la couverture universelle, tandis que les pays à revenu intermédiaire supérieur et inférieur avancent à grands pas pour combler les lacunes en matière de protection. D'un autre côté, avec seulement 9,7 pour cent, la couverture sociale dans les pays à faible

revenu n'a pratiquement pas augmenté depuis 2015 et demeure à un niveau inacceptable.

Dans le même temps, seul un tiers (33,8 pour cent) de la population mondiale en âge de travailler bénéficie d'une **couverture complète**, c'est-à-dire qu'elle est légalement couverte par des systèmes de sécurité sociale complets, ce qui fait partie de la garantie d'une **protection adéquate**. Les inégalités entre hommes et femmes demeurent importantes, avec un taux de couverture légale de 39,3 pour cent pour les hommes et de 28,2 pour cent pour les femmes, soit une différence de 11,1 points de pourcentage (*ibid.*).

Les progrès vers la protection sociale universelle dépendent beaucoup de la garantie et du maintien des investissements nécessaires dans les systèmes nationaux de protection sociale. En 2023, les pays ont consacré en moyenne 12,9 pour cent de leur produit intérieur brut (PIB) à la protection sociale (hors santé) et 6,5 pour cent aux soins de santé, soit un total de dépenses de protection sociale de 19,3 pour cent du PIB (figure 2). Toutefois, les disparités entre les groupes de revenus et les régions

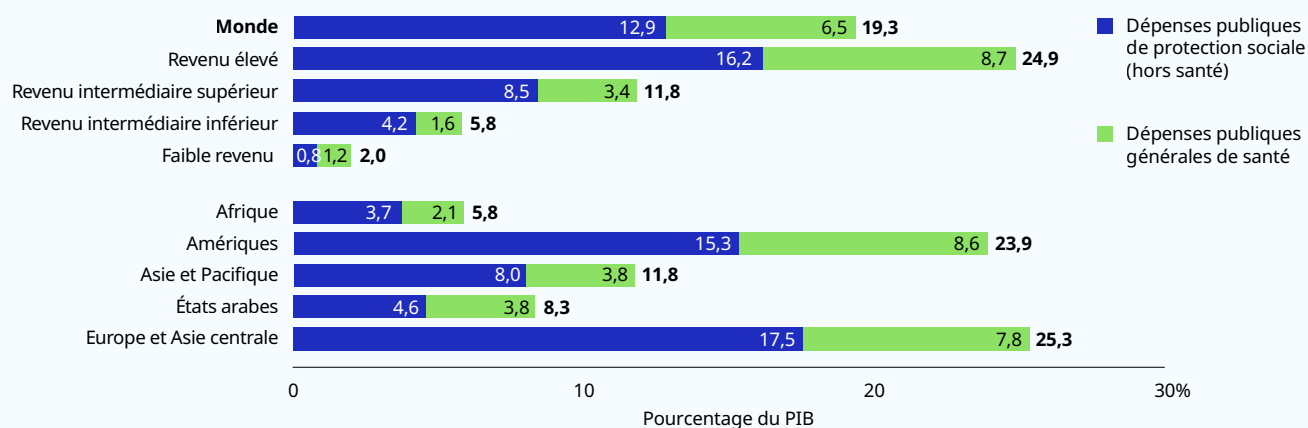
► **Figure 1. Indicateur 1.3.1 des ODD: couverture effective de la protection sociale, estimations mondiales et par niveaux de revenus, par groupe de population, 2015 et 2023 (pourcentages)**



Notes: Les estimations mondiales et régionales ont été pondérées en fonction de chaque groupe de population. Les estimations ne sont pas strictement comparables à celles du *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022* en raison d'avancées méthodologiques, de la disponibilité de données élargies et de révisions au niveau des pays.

Sources: OIT (2024b, figure 3.2), à partir des estimations modélisées du BIT, 2024; [World Social Protection Database](#), basée sur l'enquête sur la sécurité sociale ([Social Security Inquiry](#)); [Régimes de sécurité sociale dans le monde de l'AISS](#); [ILOSTAT](#); sources nationales.

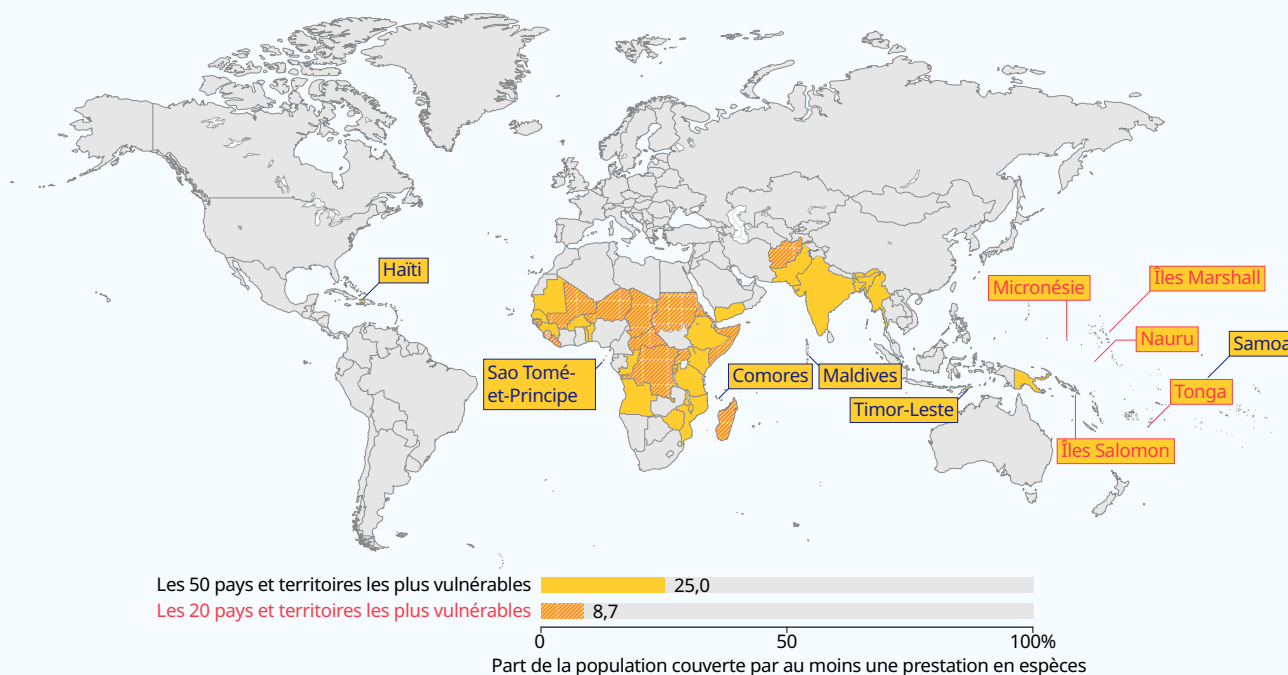
► **Figure 2. Part des dépenses publiques consacrées à la protection sociale, 2023 ou dernière année disponible, et dépenses intérieures publiques générales consacrées à la santé, 2021, par région, sous-région et niveau de revenu (pourcentage)**



Notes: Les estimations mondiales et régionales ont été pondérées en fonction du PIB. Les estimations ne sont pas strictement comparables à celles du *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022* en raison d'avancées méthodologiques, de la disponibilité de données élargies et de révisions au niveau des pays. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres séparés.

Source: OIT (2024b, figure 3.11) à partir des estimations du BIT; [World Social Protection Database](#), basée sur l'enquête sur la sécurité sociale ([Social Security Inquiry](#)); BASD, GSW, FMI; OCDE; CEPALC; OMS; sources nationales.

► **Figure 3. Les 20 pays et les 50 pays les plus vulnérables au changement climatique et leur couverture effective moyenne pondérée par au moins une prestation sociale en espèces, 2023 (pourcentage)**



Les frontières indiquées n'impliquent pas leur approbation ou acceptation de la part de l'OIT. Voir la [clause de non-responsabilité](#).

Notes: Voir OIT (2024b, figure 2.3b) pour l'explication de la méthodologie. Les estimations mondiales et régionales ont été pondérées en fonction de chaque groupe de population.

Sources: OIT (2024b, figure 2.3b) à partir des estimations du BIT; [World Social Protection Database](#), basée sur l'enquête sur la sécurité sociale ([Social Security Inquiry](#)); [Régimes de sécurité sociale dans le monde de l'AISS](#); [ILOSTAT](#); sources nationales et [Notre Dame Global Adaptation Initiative Country Index](#).

sont importantes. Les pays à revenu élevé ont consacré environ un quart de leur PIB à la protection sociale, dont 16,2 pour cent à la sécurité du revenu et 8,7 pour cent aux soins de santé. En revanche, les pays à faible revenu ne peuvent allouer que 2 pour cent de leur PIB à cette fin, dont seulement 0,8 pour cent à la garantie des revenus et 1,2 pour cent aux soins de santé (OIT, 2024b).

Les populations vivant dans des pays directement touchés par la crise climatique sont les plus exposées.

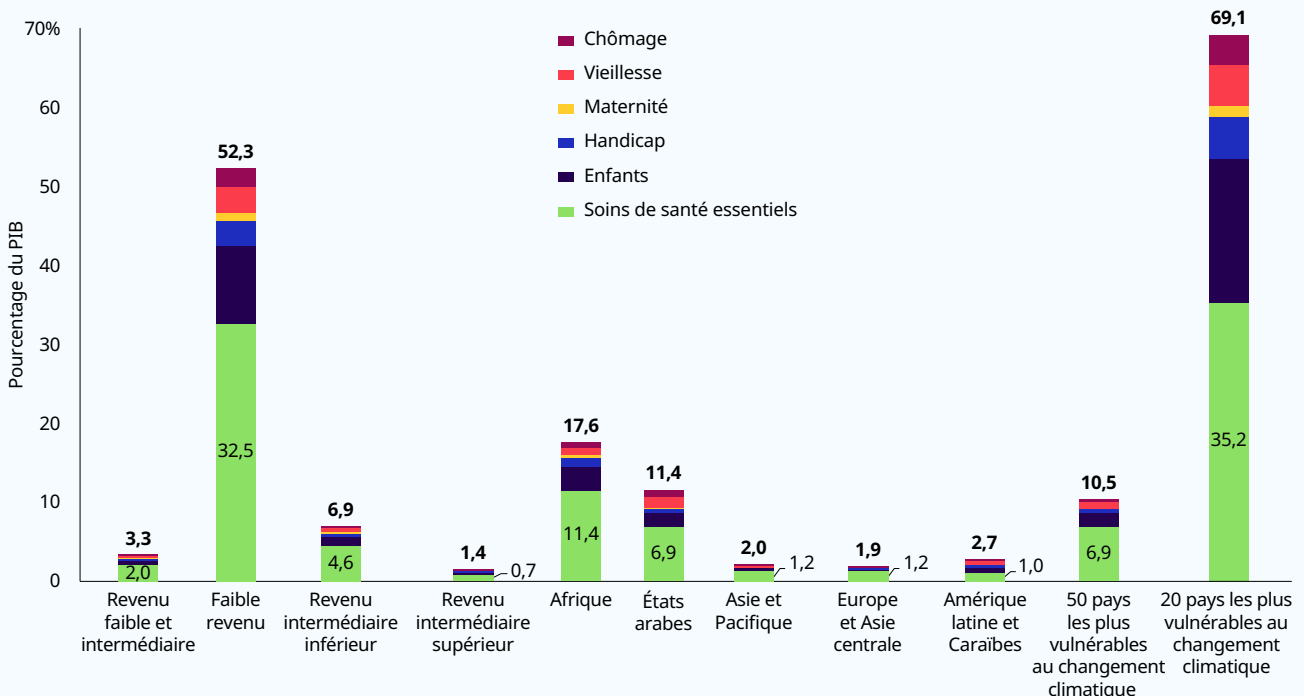
Dans les 20 pays les plus vulnérables aux aléas climatiques, seulement 8,7 pour cent de la population est couverte par une certaine forme de protection sociale, ce qui laisse 364 millions de personnes sans aucune protection (figure 3). Dans les 50 pays les plus vulnérables, seulement 25 pour cent de la population est couverte de manière effective, ce qui laisse 2,1 milliards de personnes sans protection face à un avenir marqué par une plus grande instabilité climatique.

Le **sous-investissement dans la protection sociale** demeure l'une des principales raisons des lacunes en matière de couverture et d'adéquation. Pour garantir

au moins un socle de protection sociale, comprenant les soins de santé essentiels et un niveau de sécurité élémentaire de revenu, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont besoin d'un investissement annuel supplémentaire équivalant à 3,3 pour cent de leur PIB global (figure 4). Les pays à faible revenu sont confrontés au déficit de financement le plus important, qui s'élève à 52,3 pour cent de leur PIB (308,5 milliards de dollars É.-U.) (*ibid.*).

Pour les 20 pays les plus vulnérables au changement climatique, le déficit de financement annuel pour un socle de protection sociale équivaut à 200,1 milliards de dollars É.-U. (soit 69,1 pour cent de leur PIB), dont environ la moitié pour assurer la couverture universelle des services de santé essentiels (35,2 pour cent du PIB), et le reste pour les allocations familiales, les prestations d'invalidité, les pensions de vieillesse, les allocations de chômage et les prestations de maternité. Dans les 50 pays les plus vulnérables au changement climatique, le déficit de financement annuel est plus élevé en termes absolus (644 milliards de dollars É.-U.), mais plus faible par rapport à leur PIB (10,5 pour cent) (*ibid.*).

► **Figure 4. Déficit de financement pour parvenir à une couverture universelle de la protection sociale par an, par prestation sociale, par région, par groupe de revenu, 2024 (pourcentage)**



Note: Le déficit de financement pour les cinq garanties de revenu de protection sociale (pour les enfants, les personnes lourdement handicapées, les mères de nouveau-nés, les personnes âgées et les chômeurs) correspond aux ressources financières supplémentaires nécessaires pour étendre les prestations à toutes les personnes éligibles. Pour identifier le niveau minimal de revenus correspondant à ces garanties, la valeur monétaire d'un ensemble de biens et de services nécessaires, les seuils de pauvreté nationaux, les seuils de revenu pour l'assistance sociale ou d'autres seuils comparables établis par la législation ou la pratique nationale ont été utilisés. Le déficit de financement des soins de santé essentiels est basé sur les estimations de l'OMS. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir Cattaneo *et al.* (2024).

Sources: OIT (2024b, figures 2.3b et 3.13) à partir des estimations du BIT; [World Social Protection Database](#), basée sur l'enquête sur la sécurité sociale ([Social Security Inquiry](#)); [Régimes de sécurité sociale dans le monde de l'IAISS](#); [ILOSTAT](#); sources nationales et [Notre Dame Global Adaptation Initiative Country Index](#).

Pour faire progresser le développement social et faciliter des transitions justes vers une économie plus durable, les stratégies visant à combler le déficit de financement, en fonction des contextes nationaux, devront s'attacher à accroître progressivement la capacité des pays à mobiliser un financement national régulier, étant donné que la mise en place de

systèmes de santé et de protection sociale implique des engagements à long terme et appuie les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle (OIT, 2024a, paragr. 9 *b*) et 9 *d*). Lorsque le déficit de financement est important et que les capacités budgétaires sont encore insuffisantes, un soutien international concerté est nécessaire.

► **Dix priorités stratégiques pour accélérer le développement social grâce à la protection sociale universelle**

La protection sociale universelle constitue une pierre angulaire dans une approche centrée sur l'humain visant à atteindre les trois priorités fondamentales du développement social et à récolter les fruits d'un contrat social renouvelé, en préservant les peuples et la planète pour les générations présentes et futures. Les dix actions et considérations stratégiques suivantes sont essentielles.

1. Parvenir à une protection sociale universelle, y compris des socles de protection sociale, afin d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités au moyen de systèmes de protection sociale universelle, adéquate, complète et durable (OIT, 2024a, paragr. 8 *b*); 2021c). La protection sociale universelle est également essentielle pour renforcer les droits et l'égalité des chances pour les personnes et les groupes en situation de vulnérabilité (OIT, 2024a, paragr. 10 *a*). Une attention particulière doit être accordée à l'extension de la couverture à des catégories de la population qui n'étaient pas couvertes auparavant, à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et au fait de ne laisser personne de côté, y compris les travailleurs de l'économie informelle, les populations rurales, les peuples autochtones et tribaux, les migrants et les populations déplacées (OIT, 2024b). Garantir l'égalité de traitement et l'accès effectif à la protection sociale pour tous est primordial pour réaliser le droit humain à la sécurité sociale, conformément aux instruments relatifs aux droits de l'homme et aux normes internationales du travail (Nations Unies et OIT, 2025).
2. Établir un socle de protection sociale défini au niveau national qui garantisse au moins des niveaux élémentaires de sécurité sociale, notamment un accès aux soins de santé et à une sécurité de revenu, est indispensable et doit se voir accorder la plus haute priorité, en particulier face au changement climatique et à d'autres crises (OIT, 2021c). Cet élément fondamental

des systèmes nationaux de protection sociale fournit un cadre cohérent pour un ensemble de dispositifs et de programmes visant à prévenir la pauvreté, à lutter contre les inégalités et à garantir la dignité des personnes, régis par les politiques et la législation nationales, conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, de l'OIT.

3. Rehausser l'ambition des politiques de protection sociale en basculant de l'atténuation à la prévention de la pauvreté et en s'attaquant aux inégalités par le renforcement des systèmes nationaux de protection sociale qui offrent une protection complète et adéquate dans les différentes branches de la protection sociale (OIT, 2024b, chap. 4). S'appuyer principalement sur des prestations ciblées sur la pauvreté est insuffisant pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, car ces prestations ne peuvent, dans le meilleur des cas, offrir une protection qu'aux personnes déjà pauvres, mais elles ne permettent pas de prévenir la pauvreté en première intention. Par ailleurs, la protection sociale universelle est également un levier essentiel pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités. La mise en place de systèmes nationaux de protection sociale robustes, comprenant un socle solide, est essentielle pour atteindre ce double objectif (*ibid.*; ONU Femmes, 2024). Des politiques plus proactives exigent que l'on s'attache davantage à garantir à chacun une protection adéquate pour les besoins de base, afin que les problèmes de santé, la perte d'un emploi ou d'un moyen de subsistance, le handicap, la vieillesse ou le fait d'avoir des enfants ne se transforment pas en risque de tomber dans la pauvreté (OIT, 2024b; OIT et UNICEF, 2023; OMS, 2024). Cela nécessite des systèmes de protection sociale solides garantissant que chacun a accès à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie, conformément aux normes internationales de sécurité sociale, notamment la

convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (OIT, 2021b, paragr. 23 g)). De nombreux pays s'appuient sur une combinaison d'assurance sociale inclusive et de régimes financés par l'impôt pour atteindre l'objectif de la protection sociale universelle. De pair avec les politiques relatives au marché du travail, à l'emploi, aux soins et à la fiscalité, les systèmes de protection sociale doivent fournir des mécanismes solides qui offrent une protection adéquate tout au long de la vie d'une manière qui est régie par la loi, qui tient compte des considérations de genre et qui est financée de façon durable et équitable (ONU Femmes, 2024; Razavi et al., 2024).

4. Assurer le financement durable et équitable des systèmes de protection sociale, y compris des socles. Pour atteindre l'objectif de la protection sociale universelle, il est nécessaire d'investir suffisamment de ressources nationales régulières grâce à une large assiette fiscale assortie d'une imposition progressive et de cotisations de sécurité sociale de la part des employeurs et des travailleurs. Dans le contexte de la crise climatique, l'utilisation des possibilités de levier fiscal et la réaffectation des dépenses publiques d'une manière plus respectueuse du climat peuvent à la fois atténuer le réchauffement de la planète et accroître le financement national de la protection sociale (OIT, 2024b). Pour les pays à faible revenu et les pays les plus vulnérables au changement climatique, la solidarité internationale est déterminante, compte tenu de leurs importants déficits de financement. Pour les pays en situation de surendettement, il sera indispensable de se pencher sur les mécanismes de restructuration de la dette. L'accès au financement international d'urgence est tout aussi impérieux pour les pays confrontés à des chocs macroéconomiques et à d'autres crises, qu'il s'agisse d'épidémies ou de catastrophes liées au climat, afin de stabiliser le financement de la protection sociale universelle et de la couverture sanitaire universelle, en veillant à l'adéquation de la protection sociale et des services publics. Afin d'aider les pays à garantir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à leurs systèmes de protection sociale et de santé et à progresser vers la protection sociale universelle et la réalisation de la cible 1.3 des ODD d'ici à 2030, il est nécessaire de fixer un objectif clair et quantifiable qui lie une augmentation des dépenses de protection sociale à une augmentation de la couverture effective (indicateur 1.3.1 des ODD). Un objectif réaliste peut être une hausse annuelle de 2 points de pourcentage de la couverture effective, qui reflète les progrès réalisés par les pays affichant les meilleurs résultats au cours de la période 2015-2023 (OIT et USP2030, 2024; OIT, 2024b). Un tel objectif pourrait fournir un cadre utile au système multilatéral (notamment au système des Nations Unies et aux institutions financières internationales) afin de collaborer plus étroitement, y compris en fournissant un appui aux pays dont les capacités budgétaires sont insuffisantes

pour mettre en place leurs systèmes de protection sociale de manière durable et équitable (OIT, 2024a, paragr. 8 b) et 10 b); 2021c, paragr. 21 c)).

5. Face aux multiples crises, il est primordial de renforcer et d'adapter les systèmes de protection sociale afin de protéger les personnes, de stabiliser les sociétés et les économies ainsi que de contribuer à une reprise inclusive et à une transition juste. Dans les contextes de pauvreté chronique, de conflits prolongés et de fragilité, la protection sociale joue un rôle important en garantissant des mécanismes de prestation efficaces et efficaces, en favorisant l'inclusion sociale et en contribuant à (ré)instaurer la confiance dans les institutions publiques, y compris dans le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il est indispensable de s'appuyer sur des bases solides, en renforçant et en adaptant les systèmes de protection sociale afin qu'ils puissent gérer efficacement les risques liés au cycle de vie de même que les risques covariants, tout particulièrement dans les pays où les institutions de protection sociale sont embryonnaires. Il s'agit notamment d'anticiper les besoins futurs et de veiller à ce que les dispositifs institutionnels et financiers puissent y répondre (OIT, 2024b, chap. 2 et sections 3.4 et 3.5).
6. Les politiques de protection sociale doivent s'inscrire dans un cadre politique plus large garantissant une régulation du travail et des mécanismes de protection de l'emploi bien conçus, des institutions du marché du travail efficaces et d'autres mesures visant à protéger les droits des travailleurs et à faire respecter une concurrence loyale pour les entreprises. Un dialogue social inclusif est essentiel pour mettre en place des systèmes de protection sociale solides et bien gérés (avec un socle de protection sociale robuste) et pour renforcer la confiance dans les institutions publiques et la démocratie. Une plus grande cohérence des politiques permettra d'exploiter les synergies découlant de la formalisation des modalités d'emploi et des entreprises informelles, du renforcement des investissements publics dans l'économie du soin et de politiques bien coordonnées en matière de protection sociale, de marché du travail et d'emploi (OIT, 2024a, paragr. 9 b)); Nations Unies, 2022).
7. Tirer parti des synergies entre les systèmes de protection sociale universelle et les services de santé, de soins et autres services sociaux accessibles, abordables, acceptables et de qualité, ainsi que les prestations en nature. Par exemple, pour améliorer le développement et le bien-être des enfants, les aider à atteindre leur plein potentiel et soutenir les moyens de subsistance et les besoins de soins des familles, il est impératif que les prestations en espèces de la protection sociale et l'accès effectif aux services de soins se renforcent mutuellement. De même, la sécurité du revenu pendant la vieillesse grâce à une pension doit être complétée par l'accès sans difficultés financières à des soins de santé et à des services de soins de longue durée adaptés.

Parallèlement, il est essentiel de veiller à ce que tous les travailleurs des secteurs de la santé et des soins aient accès à une protection sociale adéquate afin d'attirer et de conserver une main-d'œuvre qualifiée, de garantir des services de qualité et des conditions de travail décentes.

8. Une protection sociale adéquate permet aux travailleurs et aux entreprises de mieux s'orienter dans le monde du travail et soutient le plein emploi productif et le travail décent. La protection sociale facilite le bon fonctionnement et la flexibilité de marchés du travail qui génèrent des emplois productifs et décents sans faire indûment peser des risques financiers sur les travailleurs et les employeurs (OIT, 2024b; ONU-Femmes, 2024). Il est indispensable de veiller à ce que les travailleurs dans tous les types d'emploi, de secteurs et de professions, y compris les indépendants, soient protégés de manière adéquate, pour eux comme pour les entreprises (OIT, 2024b). Non seulement cela renforce leur protection, mais cela contribue également à la formalisation des entreprises et de l'emploi (OIT, 2024a, paragr. 9 b)); 2021a). Il est essentiel de veiller à l'égalité entre hommes et femmes et à l'inclusion des catégories de travailleurs vulnérables, comme les travailleurs dans l'agriculture, le travail domestique et sur les plateformes numériques, les travailleurs à leur propre compte, les travailleurs migrants et les réfugiés (OIT, 2021a; OIT et FAO, 2021).
9. Renforcer la protection sociale pour soutenir l'investissement dans les capacités humaines (y compris la santé, l'éducation et le développement des compétences) aide les chômeurs à se reconverter et à trouver un nouvel emploi, et permet aux personnes âgées de prendre leur retraite dans la dignité. Il est

primordial de garantir une protection sociale adéquate tout au long de la vie, en assurant à la fois la sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé et à d'autres biens et services essentiels. Les systèmes de protection sociale contribuent aussi, directement ou indirectement, à la création d'emplois, notamment à la création de millions d'emplois décents dans les secteurs de la santé et des soins (OIT, 2024a, paragr. 9 e)). En outre, la protection sociale agit également comme «stabilisateur automatique» pour la consommation globale et la cohésion sociale pendant les crises (OIT, 2021d).

10. Reconnaître le rôle central de la protection sociale en tant que moteur inclusif en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et d'une transition juste (OIT, 2024a, paragr. 9 d)). Des systèmes de protection sociale qui fonctionnent bien, avec un socle solide, réduisent la vulnérabilité des populations au changement climatique et renforcent leur capacité à faire face aux chocs liés au climat ex ante (OIT, 2024b). Ils soutiennent également ceux qui sont touchés par le changement climatique ou par les effets involontaires des politiques climatiques. Ce faisant, la protection sociale peut aider à motiver le soutien public nécessaire aux politiques climatiques. En outre, elle contribue à lutter contre les effets directs et indirects du changement climatique, tels que la perturbation des moyens de subsistance, des systèmes alimentaires et de la santé humaine. Pour répondre à la crise climatique, il faut à la fois un accès sans difficultés aux soins de santé et une sécurité du revenu, deux instruments qui se renforcent mutuellement pour combattre les inégalités et promouvoir une meilleure santé et davantage de bien-être humain, dans le respect de la planète.

► Références

- Cattaneo, Umberto, Helmut Schwarzer, Shahra Razavi et Andrea Visentin. 2024. «[Déficit de financement pour la protection sociale universelle: estimations mondiales, régionales et nationales et stratégies de création d'une marge de manœuvre budgétaire](#)», Document de travail de l'OIT 113.
- Nations Unies. 2022. [Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions: High-Level Summary](#).
- . 2024. [The Sustainable Development Goals Report 2024](#).
- et OIT. 2025. [Right to social security \(Fact Sheet No. 39\)](#).
- OIT (Organisation internationale du Travail). 2021a. [Étendre la sécurité sociale aux travailleurs dans l'économie informelle: leçons tirées de l'expérience internationale](#). Genève: BIT.
- . 2021b. [Résolution concernant les inégalités et le monde du travail](#), ILC.109/Résolution XVI.
- . 2021c. [Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale \(sécurité sociale\)](#), ILC.109/Résolution III.
- . 2021d. [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur](#). Genève: BIT.
- . 2024a. [Rapport du Groupe de travail sur le nouveau contrat social pour Notre programme commun: version préliminaire des principaux messages à inclure dans la contribution tripartite au deuxième Sommet mondial pour le développement social \(2025\)](#), GB.352/INS/21/1(Rev.2).
- . 2024b. [World Social Protection Report 2024-26: Universal Social Protection for Climate Action and a Just Transition](#). Résumé en français: «[Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026: protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste](#)» [rapport complet en français à paraître].
- et FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2021. [Étendre la protection sociale aux populations rurales: perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT](#).
- et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2023. [More than a Billion Reasons: The Urgent Need to Build Universal Social Protection for Children](#). Résumé en français: «[Plus d'un milliard de raisons: le besoin urgent de mettre en place une protection sociale universelle pour les enfants](#)». Genève et New York: BIT et UNICEF.
- et USP2030. 2024. [A Global Call to Action to Accelerate the Achievement of Universal Social Protection \(SDG Target 1.3\) to Reduce Poverty and Inequality](#).
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2024. [Role of Social Protection in Reducing the Burden of Public Health and Social Measures during the COVID-19 Pandemic](#).
- ONU-Femmes. 2024. [World Survey on the Role of Women in Development 2024: Harnessing Social Protection for Gender Equality, Resilience and Transformation](#). [«Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2024: mettre la protection sociale au service de l'égalité entre les sexes, de la résilience et de la transformation (à paraître).»]
- Razavi, Shahra, Ian Orton, Christina Behrendt, Lou Tessier, Veronika Wodsak, Krithi Dakshina Ramaswamy et Alix Machiels. 2024. [Making Social Protection Work for Gender Equality: What Does It Look like? How Do We Get There?](#), ILO Working paper 132. Genève: BIT.

Contact

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Protection sociale universelle
Courriel: socpro@ilo.org

DOI: <https://doi.org/10.54394/UJDR4073>



Cette note est mise à disposition dans le cadre d'une licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) qui autorise la reproduction, le partage et l'adaptation (y compris la traduction) du contenu, quel qu'en soit le motif. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source originale.